

5.2

Réglementation et lignes directrices

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation un projet de modifications à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (« EMSFP »). Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité. Les modifications ont pour objectif d'inclure dans la ligne directrice des modifications d'harmonisation, notamment avec l'accord de Bâle II, ainsi que les mesures supplémentaires résultant de la crise financière apportées récemment à la ligne directrice.

Toutes personnes intéressées à soumettre des commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 30 septembre 2009. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le texte de la ligne directrice modifiée ainsi que la version incluant le suivi des modifications sont également accessibles sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca à la section « Consultation publique ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fca
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

Le 19 juin 2009